

QUESTIONNAIRE

1- Le marché de la téléphonie mobile est extrêmement lucratif mais de nombreuses études existent prouvant qu'un risque existe. Néanmoins, le principe de précaution est-il appliqué ?

Réponse A : Non

Réponse B : Oui

Réponse C : dans certain cas.

Document "Professeur Belpomme"

2 - Est-ce que les opérateurs sont assurés pour les dommages sur la santé pouvant résulter de l'exposition aux ondes électromagnétiques ?

Réponse A : Non

Réponse B : Oui

Réponse C : dans certain cas.

Article Ouest France du 23 01 2004, Document "Professeur Belpomme"

3- Quels sont les valeurs maximales légales d'exposition du public adoptées par la France en 2002 ?

Réponse A : 100 volt/mètre

Réponse B : 41 à 58 volt/mètre

Réponse C : 1 volt/mètre

4- Quelle est la valeur raisonnablement supportable par un individu couramment admise ?

Réponse A : 100 volt/mètre

Réponse B : 41 à 58 volt/mètre

Réponse C : 0,6

volt/mètre

Document "Professeur Belpomme"

5- L'UMTS (le téléphone de troisième génération) est-il plus nocif que le GSM parce que :

- **Réponse A : Les puissances d'émission nécessaires sont plus importantes**
- **Réponse B : les fréquences utilisées plus élevées sont très proches de celles des fours à micro-ondes**
- Réponse C : il n'est pas plus nocif.

6- Les antennes relais émettent-elles en permanence ?

Réponse A : Non
périodes de la journée.

Réponse B : Oui

Réponse C : pendant certaines

Article Ouest France du 30/09 – 01/10/006

7- Le nombre d'antennes présentent sur un pylône évolue rapidement. Doit-on craindre à l'avenir avec la multiplication des services, une prolifération importante de celles-ci sans concertation préalable sur les implantations existantes ?

Réponse A : Non

Réponse B : Oui

Réponse C : dans certain cas.

Article "Un haut responsable qui a travaillé pour les opérateurs dit << Pas derrière mon jardin !>> "

8- Ceux qui travaillent pour les opérateurs, connaissent la vérité sur le sujet et attestent que les rayonnements électromagnétiques sont inoffensifs acceptent-ils que leur famille vivent à proximité d'une antenne-relais ?

Réponse A : Non

Réponse B : Oui

Réponse C : dans certain cas.

Article Ouest France "Téléphonie mobile : des experts sous influence"

9- Les experts qui affirment qu'il n'y a pas de risque sanitaire sont ils réellement rigoureux et indépendants ?

Réponse A : Non

Réponse B : Oui

Réponse C : dans certain cas.

Document "Professeur Belpomme"

10- Vivre à proximité d'une antenne-relais augmente t'il le risque de cancer, de maladies cardio-vasculaire et ou de maladies neurodégénératives ?

Réponse A : Non

Réponse B : Oui, c'est possible

Réponse C : c'est

fonction du temps passé à proximité et des doses reçues .

11- Existe t'il des preuves claires, publiées par la communauté scientifique internationale et vérifiables que l'exposition aux micro-ondes provoque des effets dommageables pour la santé, même avec des niveaux moyens faibles ?

Réponse A : Non
subsistent.

Réponse B : Oui

Réponse C : des doutes

Document "Antennes relais : la question des litiges"

12- Suite à l'implantation sauvage d'antennes relais de téléphonie mobile, il y a t'il de nombreuses réactions des populations vivant à proximité matérialisées par la constitution de comité et d'associations de défenses et de recours devant les tribunaux ?

Réponse A : Non
unes

Réponse B : Oui

Réponse C : il y en a quelques

Document "Antennes relais : la question des litiges

13- Les opérateurs jouent-ils franc jeu et sont-ils à l'écoute des doléances de la population ?

Réponse A : Non, ils se retranchent avec arrogance derrière leur délégation de service public

Réponse B : Oui

Réponse C : dans certains cas.

Article sur le sujet

14- Peut-on faire cuire un œuf avec 2 téléphones portables ?

Réponse A : Non

Réponse B : Oui

Réponse C : des doutes subsistent.

15- Quel est le but de la "Charte des Antennes relais de téléphonie mobile signée par les opérateurs et la municipalité de Rennes ?

Réponse A : donner une impression de transparence et de légalité permettant aux opérateurs d'implanter des antennes sans conflits locaux.

Réponse B : implanter les antennes relais dans des conditions de respect de l'environnement et de la santé publique

Réponses C : soigner et préserver l'image de la municipalité vis à vis de la population.

16- Pour construire votre maison il vous faut obtenir un permis de construire. Faut-il un permis de construire pour ériger un pylône de 30 mètres de hauteur, supportant des brins rayonnants, à moins de 10 mètres des premières habitations ?

Réponse A : Non

Réponse B : Oui

Réponse C : évidemment!